



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RF Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/12/2023 004-210402400-20231212-DE_2023_049-DE

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 06/12/2023

**Membres en exercice
: 9**

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Florian UGHI, Thierry REGA,
Sébastien ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Carine DURET

Représentés : Jean TATU par Laurent ROUX

Excusés : Rudy WUNDERLIN

Absents :

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR

Objet : CAMPAGNE D'AFFOUAGE 2023 : RÔLE D'AFFOUAGE - DE_2023_049

Le Conseil Municipal a décidé par délibération N°DE-2023-039 en date du 24 novembre 2023 d'ouvrir une campagne d'affouage de vente de bois en bord de route pour l'année 2023 afin de permettre à aux permettre aux résidents principaux de la commune de satisfaire leurs besoins domestiques en bois de chauffage.

Les villarois ont été informés du dispositif à l'aide d'outils de communication interne, à savoir :

- Affichage en mairie
- Affichage de la campagne sur les différents panneaux de la commune.
- Publication d'une actualité sur Villars-Colmars.fr
- Posts sur l'application mobile intramuros

14 dossiers, tous complets, ont été reçus dans les délais impartis, entre le 27 novembre et le 08 décembre 2023.

14 dossiers ont donc été portés au tirage au sort pour l'attribution des 30 lots disponibles.

Le tirage au sort se tient ce jour en séance publique du conseil municipal :

Liste des personnes se voyant attribuer un lot d'affouage :

Affouagiste	Numéro du lot
ANDRE Joseph	18
IAPICCO Muriel	19
DORLENCOURT Richard	12
VIAL Suzanne	22
VIAL Alain	1
ALEX Pierre	4
BLANC Rémi	21

DUBOEUF Thomas	2
PERTUISET Isabelle	20
WUNDERLIN Rudy	27
MONTAGNON Elisabeth	30
BLANC Roland	26
MONTAGNON Jean-Michel	25
MARINOS Guy	16

Madame Sophie VIAL et Monsieur Rudy WUNDERLIN étant intéressés par la présente délibération ne participent pas au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le tirage au sort du rôle d'affouage 2023

CHARGE monsieur le Maire de mener à bien cette opération

DIT que les 16 lots restants à pourvoir seront attribués au fur et à mesure de la demande selon les conditions suivantes :

- Le lot sera attribué par ordre de numérotation
- Un seul lot par demande
- Être contribuable au titre d'une résidence principale ou secondaire sur la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

RF
Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/12/2023
004-210402400-20231212-DE_2023_049-DE